

Prolongation des séances

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement et doucement; d'ailleurs même si je le désirais, je ne pourrais faire autrement puisque j'ai mal à la gorge. Je dois dire que le bill C-87 contient certains aspects que je ne peux accepter. Je considère que je ne ferais pas mon devoir à l'égard de mes électeurs si je ne faisais de mon mieux pour en empêcher l'adoption sous sa forme actuelle. Ce qui m'inquiète à propos du passage d'une résolution semblable, c'est que le gouvernement puisse mettre à profit les heures supplémentaires pour écraser—je ne redoute pas une mise aux voix du bill C-84, car c'est mon désir que nous votions—

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: —mais je m'inquiète que le gouvernement puisse mettre à profit ces heures dont il dispose pour écraser et réduire au silence l'opposition, qui essaie de faire triompher ce qui est, à son avis, l'essentiel du bill C-87.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre estiment que ces choses sont négociables. Si c'est le cas, alors négocions-les. Le leader du gouvernement va maintenant dire qu'on ne forcera pas l'adoption du bill C-87, qu'on attendra à l'automne ou à un autre moment pour en poursuivre l'étude. En ce qui me concerne, plus on aura de temps pour débattre le bill C-84, mieux ce sera, car je ne voudrais pas que; par ma faute, mes collègues ou moi-même donnions l'occasion à un gouvernement majoritaire d'adopter à toute vitesse un projet de loi qui pourrait avoir de graves conséquences dans ma région.

Je repète donc au leader du gouvernement, au député de Nipissing et à celui de Winnipeg-Nord-Centre: ne me demandez pas de voter pour cette mesure et ensuite de négocier. Il est trop tard.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député d'Halifax? Si l'on s'entendait pour ne pas poursuivre l'étude du bill C-87, lui et son parti appuieraient-ils cette motion?

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'éviterai de me compromettre, car je ne peux plus parler au nom de mon parti. Mais je serais certainement désireux d'appuyer cette motion et j'ai d'excellentes raisons de croire qu'elle serait très rapidement adoptée cet après-midi.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé est au courant de la discussion que nous avons eue au sujet du Bill C-87, et il connaît notre point de vue. Il sait que des négociations ont eu lieu entre le député d'Edmonton-Ouest, qui représentait notre parti, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Transports qui s'intéressaient à la question. Il sait aussi que ces négociations ont été infructueuses.

Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre a décidé de dévoiler le déroulement des réunions des leaders des partis à la Chambre, je vais continuer. Le député se souviendra

[M. Blais.]

qu'à la dernière réunion, j'ai proposé au ministre de consulter ses collègues une nouvelle fois au sujet du bill C-87 parce que nous aurions beaucoup de difficultés à l'étudier tant que l'article 15 n'en serait pas supprimé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'intéresse peut-être à un autre point. Je ne peux y répondre, mais je suis prêt à dire que, si le leader du gouvernement à la Chambre consultait de nouveau ses collègues du Cabinet—les deux que j'ai déjà mentionnés ou tous—et en discutait avec moi ou encore mieux avec le député d'Edmonton-Ouest en tenant compte de nos intérêts, je crois alors que nous pourrions lui répondre affirmativement. C'est une offre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Précisons avant de poursuivre; d'après certaines suggestions, on semble proposer qu'avant de passer au vote sur cette motion, le débat devrait s'ajourner, d'autres négociations devraient avoir lieu et le débat devrait reprendre, après quoi le vote aurait lieu. Je ne sais pas si d'autres députés veulent parler sur la motion.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si je devrais ajourner le débat. Je ne sais pas exactement quel problème cela pourrait créer. Mais j'espère qu'en principe on peut suspendre le débat jusqu'à 9 heures ce soir. Je serais très heureux d'avoir d'autres entretiens avec mes collègues, les autres leaders à la Chambre. Comme le député l'a mentionné, nous avons déjà discuté de l'affaire, mais cela n'a jamais été clair. Je pense que, de cette façon, nous pourrions en venir à une solution.

M. l'Orateur: Est-il convenu que ce débat soit ajourné jusqu'à 9 heures ce soir?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 4378, 4532 à 4536 inclusivement, 4893 à 4895 inclusivement, 5151, 5308, 5341, 5343, 5391, 5467, 5482 et 5496.

Monsieur l'Orateur, la réponse à la question n° 5308 est rectifiée.

[Texte]

LES PSYCHOLOGUES AU CENTRE OSBORNE

Question n° 4378—**M. Hnatyshyn:**

Au cours des années 1970 à 1975, combien y avait-il de psychologues a) à plein temps, b) à temps partiel au Centre d'Osborne et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) titres de compétence (ii) antécédents professionnels au Canada (iii) traitement?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Néant.